RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

inpi FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

AB CONSULTING

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

au capital de 1.000,00 Euros

Siège social : 31 RUE CAMILLE ET LUCILE DESMOULINS - 78260 ACHERES

VERSAILLES RCS 888 004 728

(ci-après «la Société»)

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

EN DATE DU 28 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq,

Le 28 juillet,

Le soussigné,

Monsieur Abdelghani BOUMAZA demeurant [redacted]
(ci-après l'«**Associé Unique**»)

Propriétaire de l'intégralité des actions de la Société **AB CONSULTING**, Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle, au capital de 1.000,00 Euros, dont le siège social est situé 31 RUE CAMILLE ET LUCILE DESMOULINS - 78260 ACHERES, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro unique d'identification 888 004 728 RCS VERSAILLES, (ci-après la «**Société**»),

a pris, conformément aux stipulations des statuts de la *Société*, les décisions se rapportant à l'ordre du jour suivant :

- Approbation des conditions dans lesquelles les décisions qui suivent sont prises ;
- Nomination de la Société **AB GROUP TECHNOLOGIES** en qualité de Président, en remplacement de Monsieur Abdelghani BOUMAZA ;
- Pouvoirs pour les formalités.

Monsieur **Abdelghani BOUMAZA**, le Président, a été régulièrement informé des présentes décisions.

A.B.

PREMIÈRE DÉCISION

Approbation des conditions dans lesquelles les décisions qui suivent sont prises

L'Associé Unique,

- **décide** d'approuver expressément les conditions dans lesquelles les présentes décisions sont prises (par acte sous seing privé, sans convocation préalable ou autre formalité) ; et
- **déclare** avoir pu prendre pleine et entière connaissance de tous documents et informations nécessaires à son information préalablement à la prise des décisions qui suivent.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

DEUXIÈME DÉCISION

Nomination de la Société AB GROUP TECHNOLOGIES en qualité de Président, en remplacement de Monsieur Abdelghani BOUMAZA

L'Associé Unique :

- **prend acte** de la démission de Monsieur Abdelghani BOUMAZA et en conséquence de la cessation de son mandat de Président de la Société.
- **décide** de nommer en qualité de Président de la Société, en remplacement de Monsieur Abdelghani BOUMAZA, et pour une durée indéterminée, la Société AB GROUP TECHNOLOGIES, Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle, dont le siège social est situé 60 rue François 1er - 75008 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 989 736 590, représentée par Monsieur Boumaza Abdelghani,
- **prend acte** que La société **AB GROUP TECHNOLOGIES** représentée par Monsieur BOUMAZA Abdelghani a fait savoir à l'avance qu'elle acceptait les fonctions de Président de la Société et a déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour exercer ces fonctions,

La date de prise d'effet de cette modification est fixée au 28/07/2025.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

TROISIÈME DÉCISION

Pouvoirs pour les formalités

L'Associé Unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

A.B.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'Associé Unique.

Conformément à l'article R. 221-3 du Code de commerce, le présent procès-verbal pourra être signé au moyen d'une signature électronique qui respecte les exigences relatives à une signature électronique avancée prévues par l'article 26 du règlement (UE) n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur.

L'Associé Unique

Monsieur Abdelghani BOUMAZA

[redacted]

La société AB GROUP TECHNOLOGIES
Bon pour acceptation des fonctions

Représentée par Monsieur BOUMAZA

[redacted]

A.B.